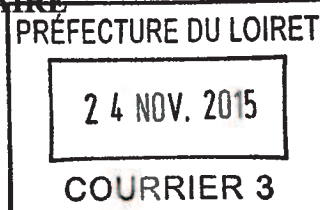


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 novembre 2015**

89/15

*Date d'affichage : 20/12/2015*



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille quinze, le 17 novembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 9 novembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, Mr Michel TATIN.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme  
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique  
DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Manuela CHARTIER à  
M. Dominique DESSAGNES.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hervé NIEUVIARTS.

**Objet : Prêt pour le financement des investissements 2015.**

Après avoir réalisé une consultation auprès de plusieurs banques et au vu de l'analyse des offres  
présentée ci-jointe, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de La Banque Postale  
sur l'option durée de 15 ans à échéances constantes, répondant aux caractéristiques financières  
suivantes :

**Principales caractéristiques du contrat de prêt**

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 300 000,00 €

**Durée du contrat de prêt** : 15 ans

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements complémentaires 2015 portés au  
niveau du complexe aquatique

**Tranche obligatoire** à taux fixe jusqu'au 01/01/2031. Cette tranche obligatoire est mise en  
place lors du versement des fonds.

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/12/2015 avec versement  
automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 1,70%

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours d'intérêts

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement** : échéances constantes

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du  
montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission d'engagement** : 0,15% du montant du contrat de prêt (450 €)

Vu l'offre de financement et les conditions générales (version CG-LBP-2015-05) proposés par La Banque Postale,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DECIDE** de contracter avec La Banque Postale un financement de 300 000 € (trois cent mille euros) destiné à financer les travaux complémentaires du complexe aquatique 2015,

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**S'ENGAGE** à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

**AUTORISE** le Président, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant, sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, puis à procéder au déblocage des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 24/11/15

